

Sylvie MICHELI



Zone Industrielle de Migliacciaru
Boite Postale 44
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
Téléphone : 04.95.56.53.00
Télécopie : 04.95.56.20.99
Courriel : grimaldi.micheli@notaires.fr

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de SOLARO & VENTISERI
ETUDE DE Me Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243),
Z.I Migliacciaru
Tel : 04 95 56 53 00 – Fax : 04 95 56 20 99

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI, Officier Public, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243), le 15 octobre 2020 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, des personnes suivantes :

- Monsieur Dominique RUGGIERI, demeurant à NICE (Alpes Maritimes), époux de Madame Hélène FABER.
Né à SOLARO (Haute Corse), le 20 mars 1896.
- Monsieur Antoine GIUDICELLI, demeurant à SOLARO (Haute Corse).
Né à SOLARO (Haute Corse), le 16 janvier 1903.
- Madame Marie Olive GIUDICELLI, demeurant à SOLARO (Haute Corse).
Née à SOLARO (Haute Corse), le 20 mars 1910.
- Monsieur Alexis GIUDICELLI, époux de Madame Irma Jacqueline ROSSI, demeurant à SOLARO (Haute Corse).
Né à SOLARO (Haute Corse), le 21 mars 1913.
- Madame Catherine GIUDICELLI, épouse de Monsieur PUCCINELLI Angelin, demeurant à NICE (Alpes Maritimes),
Née à SOLARO (Haute Corse), le 1 août 1916.
- Madame Marie SUSINI, demeurant à SOLARO (Haute Corse).
Née à SOLARO (Haute Corse), le 20 juin 1925.
- Madame Toussainte SUSINI, demeurant Résidence Beaulieu, Bâtiment B, 20200 PIETRANERA,
Née à SOLARO (Haute Corse), le 7 octobre 1920.

ARTICLE 1 : Sur la commune de SOLARO les parcelles de terre figurant au cadastre sous les références suivantes : B 1 RITONDO BND pour une superficie à prendre de 75a 60ca / B 3 VALOARONE FOATELLA BND pour une superficie à prendre de 3ha 26a 37ca / B 265 PARATELLO BND pour une superficie à prendre de 7ha 18a 80ca / B 336 PIELZA BND pour une superficie à prendre de 31a 90ca / B 350 PIELZA BND pour une superficie à prendre de 8a 32ca / B 1231 LITARICCIA BND pour une superficie à prendre de 67a 35ca / B 1405 AGNARONE BND pour une superficie à prendre de 62a 98ca / B 1407 AGNARONE BND pour une superficie à prendre de 5a 82ca / B 1646 PIELZA BND pour une superficie à prendre de 1ha 37a 00ca / D 208 SOLARO BND pour une superficie à prendre de 11a 16ca / D 299 SOLARO BND pour une superficie à prendre de 48a 80ca /

RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS : 9H A 12H - 14H A 18H - ETUDE FERMEE LE SAMEDI

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE - LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE.

D 349 PIETRACCIOLA BND pour une superficie à prendre de 8ha 65a 93ca / D 396 CAVINACCI SOTTANO BND pour une superficie à prendre de 17a 59ca.

ARTICLE 2 : Sur la commune de SOLARO les parcelles de terre figurant au cadastre sous les références suivantes : B 271 PUZZONE 1ha 25a 60ca / B 354 PIELZA 22a 00ca / B 355 PIELZA 30ca / B 615 MONTE ROTONDO 1ha 15a 48ca / B 1764 PIELZA 17a 33ca / B 1769 PIELZA 10ha 78a 69ca / B 1771 PIELZA 3ha 29a 98ca.

ARTICLE 3 : Sur la commune de SOLARO, dans l'ensemble immobilier en copropriété figurant au cadastre sous les références suivantes : B 356 PIELZA 8a 00ca.
Le Lot n°2 : La totalité du rez-de-chaussée.

ARTICLE 4 : Sur la commune de SOLARO, la parcelle figurant au cadastre sous les références suivantes B 1263 PIELZA 16a 75ca.

ARTICLE 5 : Sur la commune de VENTISERI les parcelles de terre figurant au cadastre sous les références suivantes : C 513 MEZZO PORCO 14a 42ca / C 202 QUARCETTO BND pour une superficie à prendre de 81a 31ca / C 203 QUARCETTO BND pour une superficie à prendre de 14a 12ca / C 578 AJA DI SORBA BND pour une superficie à prendre de 2a 72ca / C583 AJA DI SORBA BND pour une superficie à prendre de 4a 66ca.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI, Notaire Officier Public
Courriel de l'Etude : grimaldi.micheli@notaires.fr